

Saint-Denis, le 21 mai 2023

COMMUNIQUÉ AUX CHEMINOT-ES

LA FAUTE INEXCUSABLE DE LA SNCF RECONNUE POUR LE SUICIDE DE JULIEN PIERAUT (21 MAI 2018)

Ne pas fermer les yeux sur des organisations du travail mortifères

5 ans après les faits, le Tribunal Judiciaire de Saint-Quentin, dans un jugement du 15 mai, précis, détaillé et sensible, a reconnu la faute inexcusable de la SNCF, pour la mort par suicide de Julien Piéraud, survenue le 21 mai 2018, en plein conflit contre la énième réforme du système ferroviaire, qui éclatait un peu plus la SNCF, et promettait toujours plus de pression sur les travailleur-euses au nom de la productivité et de la rentabilité.

Julien vivait à Chauny (Aisne), dans le bassin d'emploi historique du ferroviaire de Tergnier, qui a structuré l'activité et la vie de plusieurs générations. Mais la baisse continue du trafic marchandises, les externalisations croissantes et la pression de la productivité, ont réduit à peau de chagrin depuis 30 ans la population cheminote employée sur place. **Julien travaillait donc au Technicentre de l'Ourcq (à Pantin, au Nord-Est de Paris)**, dans des organisations du travail en 2x8 ou 3x8, et avec des salaires d'Exécution qui ne permettent pas de se loger décemment en région parisienne. **C'était un passionné de mécanique** - passion partagée avec son père - **et un ouvrier discret mais compétent et faisant du beau travail.**

Mais les trajets de 3h en voiture lorsqu'on est « de matinée » - aller comme retour - imposant des amplitudes totales de 14h (de 3h à 17h), le sacrifice de WE (sur son dernier poste), et une organisation du travail sous pression (sous-effectif chronique) dont les processus normalisés font perdre le sens du travail, deviennent vite épuisants physiquement et psychologiquement. L'atelier de l'Ourcq enregistre d'ailleurs de nombreuses demandes de mutation.

Alors la santé physique comme mentale se dégrade. Les arrêts de travail se multiplient et s'allongent, accentuant les problèmes financiers. Les tensions au travail génèrent des « prises de bec » parfois violentes. Cette ambiance déteint sur la vie personnelle, et **c'est tout un engrenage de souffrances qui se met en place, jusqu'à ce que la personne ne voit plus comme issue à la souffrance que de se supprimer elle-même. Le 21 mai 2018, Julien attendait le train ; couché sur la voie !**

De cet engrenage, la SNCF n'a rien voulu voir, et rien voulu savoir. Malgré les demandes, elle n'a pas aidé Julien à se loger plus près de l'établissement. Malgré les demandes de postes en journée, elle a maintenu Julien en 3x8, et lorsqu'elle le déplace, c'est pour passer d'un 3x8 semaine (garantissant au moins les WE, et donc une respiration avec sa famille, sa compagne, sa passion des voitures), à un 3x8 7j/7 (ne garantissant plus tous les WE). A la multiplication des arrêts maladie et à leur allongement, elle répond par des sanctions disciplinaires lorsque Julien n'envoie pas son avis d'arrêt... **Et lorsque survient le suicide, elle renvoie aux « problèmes personnels de Julien ».**

Rien ne sera ensuite épargné à la famille – et à la fédération SUD-Rail qui l'accompagne - **qui voulait que les causes et les responsabilités soient dites.** Refus de remise du rapport d'enquête du CHSCT (Comité Hygiène Sécurité & Conditions de Travail). Refus de reconnaissance en accident de travail. Refus de remise du dossier-agent de Julien. A chaque fois il a fallu exercer tous les recours pour les obtenir. Et une fois la procédure en faute inexcusable

engagée, la SNCF n'a pas hésité à demander des renvois dilatoires, à conclure la veille de l'audience obligeant la famille à demander un report à son tour. Elle a contesté l'accident du travail, et a bien sûr prétendu avec morgue qu'elle ignorait tout de l'état de la santé de Julien...

Malgré leurs propres conditions de travail très dégradées, **les juges ont traité le cas avec une attention réelle aux faits et aux personnes, et ont qualifié la faute inexcusable. Ils ont rendu justice à Julien et à sa famille**, y compris par la rédaction sensible de ce jugement qui est un récit de vie, triste mais fidèle. **La famille et la fédération SUD-Rail espèrent que la SNCF aura la décence de ne pas faire appel.**

Ce drame s'inscrit dans l'invisibilisation des accidents du travail (AT) et des maladies professionnelles (MP), et en particulier des pathologies psychiques liées au travail, dont les suicides sont la pointe spectaculaire. **Les grandes entreprises et institutions (SNCF, Education Nationale, ...) organisent une véritable omerta sur les suicides.**

Pour quelques procès retentissants (FT/Orange, accident ferroviaire de Brétigny), qui questionnent le travail, ses conditions d'exécution et ses organisations, combien de dossiers ne sont pas ouverts, découragés, mis sous la pile, ou au final non reconnus.

Il est pourtant essentiel de débattre des liens entre le travail et le sens du vivre ensemble : à quoi bon l'injonction à la « compétitivité » des entreprises, des services publics, des administrations - et jusqu'à nos destins individuels -, si le prix à payer sont des morts ou des personnes abîmées pour des vies entières, parmi les salarié-es, ou les usager-es, ou les habitant-es (catastrophes industrielles ou environnementales).

La Justice doit prendre sa part, en ne laissant pas la délinquance patronale (contrat de travail, santé au travail, sécurité, ...) à l'écart de son action. Aujourd'hui, le Tribunal Judiciaire de St-Quentin a pris sa part. Mais face à des choix politiques cruciaux pour l'avenir, où les discours relayés par les médias sont ceux qui continuent de promouvoir une logique néolibérale, **il est urgent que la finalité des organisations du travail, et les moyens qu'on leur consacre, soient au centre du débat public, aux côtés des enjeux environnementaux et démocratiques, comme nécessairement liés entre eux.**